

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION ATELIER 2 – ARTS PLASTIQUES

Les ateliers, formations, stages, figurant dans nos plaquettes d'informations sont organisés par l'Atelier 2 – arts plastiques. Toute inscription à une activité, stage, formation, implique le paiement d'une adhésion et de l'activité choisie auprès de notre association.

Article 1. Inscription à une activité

Les inscriptions se font en ligne via le site web de l'Atelier 2.

Pour qu'une inscription à une activité ou à un stage soit effective, votre bulletin d'inscription complété, accompagné du paiement de l'adhésion et de l'activité choisie, doit être validé.

Les ateliers hebdomadaires proposés fonctionnent pendant les périodes scolaires. Ils ne fonctionnent ni les jours fériés ni pendant les vacances scolaires durant lesquelles d'autres activités sont mises en place sous forme de stages.

****Ateliers et crise sanitaire****

Dans le cadre d'une crise sanitaire, les ateliers sont maintenus en distanciel via l'application Teams ou tout autre solution proposée par l'association.

Article 2. Recueil des données

Lors de votre inscription, nous recueillons certaines données personnelles destinées à assurer le bon fonctionnement des activités de l'association, principalement la gestion de notre base de données et la facturation. Vous êtes dirigés sur notre site web pour remplir le bulletin d'inscription et régler tout ou partie de votre cotisation. Vos informations sont enregistrées sur notre base de données. Les noms et prénoms servent également à établir les listes d'appel, les numéros de téléphone et mails sont utiles pour échanger sur votre activité (paiement, absence). Les mails sont également nécessaires pour vous tenir informés de nos activités via notre newsletter (listes de mails enregistrées sur Sendinblue) et la création de vos groupes sur Microsoft Teams pour échanger sur le contenu de votre atelier : consignes, matériel, posts de vos travaux..., votre adresse postale pour les envois de convocation à notre assemblée générale. Nous recueillons également votre consentement pour l'abonnement à la newsletter, le droit à l'image et le droit de faire pratiquer les interventions nécessaires en cas d'accident. Pour les mineurs, nous demandons également l'autorisation de quitter seul l'Atelier 2 à l'issue de son activité et celle de participer à une sortie (ex : visite au musée) accompagné de son formateur. Seules les chargées d'accueil, l'assistante de gestion et la directrice ont accès à l'ensemble des informations

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés et au RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant à contact@atelier-2.com. Vos coordonnées sont conservées dans un délai maximum de 3 ans à compter de la collecte de vos données ou de votre dernière inscription à l'une de nos activités. Les données traitées par l'Atelier 2 et ses sous-traitants ne sont collectées que pour le fonctionnement ou la communication des activités de l'Association.

Article 3. Séances d'essai pour un atelier hebdomadaire

Aucune personne non inscrite à l'atelier n'est admise dans l'atelier. A l'issue de votre 1ère séance, vous avez possibilité de vous rétracter, nous vous rendons votre règlement total, 25 euros seront déduits à l'issue de la 2ème séance.

Aucun remboursement ne sera effectué, passé le délai des 2 séances d'essai maximum. Votre inscription à l'Atelier 2 est un engagement associatif annuel, incluant votre adhésion à l'association.

La demande de remboursement doit obligatoirement nous parvenir par écrit, dans un délai maximum de 2 semaines après la dernière séance suivie.

Article 4. Matériel

Un tablier personnel est vivement conseillé ainsi que de se vêtir en conséquence.

Lors des ateliers enfants et des stages enfants/adultes, le matériel est fourni. Pour les ateliers adultes, chacun apportera son matériel, d'après une liste disponible sur notre site.

L'adhérent s'engage à respecter le matériel de l'Atelier 2 (chevalets, pinceaux, tables...) et veille à sa propreté après usage.

Article 5. Tarifs

La carte d'adhésion est obligatoire pour accéder aux activités de l'association. Les tarifs de chaque atelier proposé sont détaillés dans la plaquette annuelle des activités et sur le site internet de l'Atelier 2. Le prix d'un atelier est calculé en fonction de la prestation proposée, des charges de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'organisation de ce programme d'activité.

La carte d'adhésion couvre une assurance responsabilité civile auprès de la SMACL concernant les activités directement proposées et encadrées par l'association.

Article 6. Paiement

Pour valider toute inscription à une activité ou un stage, vous devez vous acquitter de l'intégralité du paiement du prix de l'activité et de l'adhésion en septembre. Lors de votre inscription en ligne, vous avez la possibilité de régler la totalité ou de verser un acompte et de régler le solde à l'accueil avec un autre moyen de paiement.

Un paiement en plusieurs fois peut être envisagé.

L'Atelier 2 accepte la carte bancaire, l'espèce, les chèques culture et les chèques vacances.

Avantages familles nombreuses (sauf paiement stages) : un montant de réduction est appliqué pour les membres d'une même famille (parents et enfants).

Article 7 : Assiduité et ponctualité

Un cahier de présence est tenu. Toute absence doit être excusée et signalée via la messagerie contact@atelier-2.com. En cas de 6 absences non justifiées, la place sera considérée comme libre et pourra donc être attribuée à quelqu'un d'autre. Aucun remboursement ne pourra être fait.

Les parents sont tenus de venir chercher leur enfant dès la fin des cours. Aucune surveillance n'est assurée pour les enfants qui attendent dans le hall.

Article 8. Annulation

Chaque activité et stage ne démarrera qu'avec un nombre minimum d'inscrits. Dans le cas d'une annulation, les personnes inscrites sont prévenues et remboursées de la totalité de leurs versements.

Le prix des ateliers est calculé sur la base d'un forfait, l'absence d'atelier pour cause de vacances scolaires, jours fériés ou absence exceptionnelle d'un intervenant ne donnera pas lieu à rattrapage ou à une indemnisation sous quelque forme que ce soit.

Article 9. Réclamations

Les réclamations éventuelles seront adressées par lettre recommandée à l'Atelier 2 – Ferme Saint Sauveur, 53 Avenue du Bois – 59650 Villeneuve d'Ascq, dans un délai de quinze jours après l'activité. La responsabilité de l'Atelier 2 ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration d'affaires personnelles, d'objets de valeur ou de monnaie fiduciaire ou scripturale.

Article 10. Règlement intérieur

Tout manquement grave à la discipline et au règlement intérieur sera signalé au responsable légal et l'exclusion pourra être envisagée. L'association occupe des locaux municipaux, il vous est demandé de respecter les lieux. Il est interdit de fumer dans les locaux et il est également interdit d'y consommer de l'alcool.

Les animaux familiers ne peuvent pas être admis au sein de l'Atelier 2.

En cas de fautes d'impression ou oubli dans l'édition de nos documents, l'Atelier 2 se réserve le droit de rectifier toute erreur matérielle qui se serait glissée dans ses documents.

Le fait de s'inscrire à l'une de nos activités implique l'adhésion complète à nos conditions générales d'inscription.

ATELIER 2 – Ferme St Sauveur, 53 Avenue du Bois – 59650 Villeneuve d'Ascq
contact@atelier2.cm - www.atelier-2.com

